

# FICHE TECHNIQUE ET FORMALITES DOUANIERES "TUNISIE"

## CARTE D'IDENTITE :

- > **Superficie** : 164 000 km<sup>2</sup>
- > **Capitale** : Tunis
- > **Population** : 8,7 millions d'habitants
- > **Religion** : musulmane
- > **Langues officielles** : l'arabe mais le français est compris et couramment parlé presque partout
- > **Monnaie** : la monnaie nationale est le **DINAR** 1 dinar = 1000 millimes = 1 € environ.
- > **Moyen de paiement** : les espèces dans les magasins et restaurants, les cartes de crédit internationales dans les hôtels et centres touristiques (des distributeurs de billets sont disponibles dans la plupart des agglomérations)
- > **Décalage horaire** : aucun décalage horaire en hiver ; un heure de moins qu'en France en été.
- > **Climat** : méditerranéen au nord et de plus en plus désertique vers le sud : les hivers sont doux, irrégulièrement pluvieux et les étés sont chauds. Les températures en été se situent entre 25 et 35° et entre 10 et 20° en hiver.

## FORMALITES DOUANIERES :

- Pour un séjour d'une durée inférieure ou égale à trois mois le visa n'est pas nécessaire mais un passeport en cours de validité est obligatoire. La carte nationale d'identité de moins de dix ans, accompagnée du carnet de voyage délivré par l'agence, et tolérée pour les voyages en groupe.
- les ressortissants français possédant également la nationalité tunisienne doivent impérativement présenter, à l'entrée comme à la sortie de Tunisie, un passeport tunisien en cours de validité (il est rappelé que l'âge de la majorité en Tunisie est fixé à 20 ans). Le passeport français n'est valable que pour les formalités de police en France.

Pour les enfants non accompagnés de leurs parents, une autorisation de sortie de territoire est obligatoire.

## HORAIRES D'OUVERTURE :

- > **Service publics :** de 08h30 à 13h30 et de 14h00 à 17h30
- > **Banques :** de 08h00 à 11h00 et de 14h00 à 16h15
- > **Musées :** de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 (*fermé le lundi*)
- > **Services postaux :** de 08h00 à 13h00 et de 15h00 à 18h00, en été 08h00-12h00 / 16h00-19h00

## TELEPHONES :

- > **Numéro d'accès international :** 00
- > **Indicatif du Pays :** 00 -216 puis l'indicatif de zone

Pour téléphoner **de Tunisie en France**, il faut d'abord composer le numéro d'accès international (00), puis, après la tonalité, le numéro du pays (France: 33) suivi du numéro interurbain sans le 0.

Pour téléphoner **de France en Tunisie**, composez le 00-216 puis l'indicatif de zone (Tunis 1, Nabeul et Hammamet 2, Jerba 5, Tozeur 6).

En Tunisie de nombreuses cabines à numérotation électronique (on peut interroger son répondeur) = 980 millimes la minute.

## SHOPPING :

L'artisanat est l'un des principaux facteurs de séduction en Tunisie.

> Céramique de Nabeul, tapis et couvertures Berbères, services à thé et café, cuir naturel, vanneries à Tozeur, objets en bois d'olivier, épices.

## GASTRONOMIE :

- > Cuisine épicée et relevée
- > **Couscous**
- > **Briks** : crêpes farcies (oeuf, thon ou viande)
- > **La Chakhouka et la tbikhas** (ratatouille de légumes et de viandes très grasses)
- > **Les ojjas** (oeufs brouillés additionnés de viandes et de légumes)
- > **Les loukoums**
- > **Les makhrouds** (gâteaux de semoule farcis de dattes)
- > **La méchouia** (salade comportant des poivrons et des tomates grillées avec des oeufs)

## ADRESSES UTILES :

- > **Ambassade de France en Tunisie :** Place de l'Indépendance 2 - 1000 Tunis RP  
Tél. : 01 245 700  
Fax : 01 35 43 88
- > **Consulat de France en Tunisie :** 1 rue de Hollande - 1000 Tunis RP  
Tél. : 01 33 38 66 ou 01 33 34 73 ou 01 33 39 16/17  
Fax : 01 34 32 64
- > **Office de tourisme Tunisien :** 32 avenue de l'Opéra - 75002 Paris  
Tél. : 01 47 42 72 67  
Fax : 01 47 42 52 68 - MINITEL : 3615 TUNISINFO

- > **Ambassade de Tunisie :** 27 rue Barbet de Jouy - 75007 Paris  
Tél. : 01 45 55 95 98  
Fax : 01 45 56 02 64  
(Ouvert du lundi au vendredi de 09h00 à 15h00)
- > **Consulat Tunisien :** 17 rue de Lubeck - 75016 Paris  
Tél. : 01 53 70 69 10  
(Ouvert du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 - Fermé le Mercredi)

## PRINCIPALES FETES :

- > **Fête du printemps ou fête de la fleur d'oranger à Nabeul (avril)**
- > **Fête du corail à tabarka (juillet)**
- > **Fête de la vigne à Grombalia (septembre)**

## NUMÉROS UTILES :

- Police secours : 197 (numéro unique)
- Protection civile Tunis : 198 (numéro unique)
- Consulat général de France : (71) 105 000
- Agent de permanence : 22 105 019 et 22 133 741 (portable)
- Samu : 190
- SOS médecins : (71) 744 215
- SOS ambulances : (71) 725 555 ou 599 900

## DIVERS :

- > **Argent :** entrée et sortie libre et illimitée de tous les moyens de règlement étrangers. Toutefois, les montants excédants 500 dinars doivent être déclarés à l'arrivée en Tunisie. A la sortie de Tunisie, les banques et bureaux de change des postes frontières ne peuvent changer les dinars que jusqu'à concurrence de 30 % des sommes converties en devises avec un maximum de 100 dinars. Il est donc recommandé de changer au fur et à mesure de ses besoins et de conserver les récépissés de change.
- > **Boissons :** la boisson nationale est le thé vert, à la menthe, servi brûlant et très sucré, mais vous trouverez aussi partout la bière locale : la Celtia. Les vins sont nombreux et corsés. L'eau de table la plus courante est la Safia, eau plate ; la Aïn Garci est une eau gazéifiée.
- > **Vêtements :** vêtements légers et pratiques en été sans oublier les lunettes de soleil, le chapeau et la crème solaire très protectrice ; lainage en demi-saison. Attention : il est conseillé de respecter les us et coutumes liés à l'islam et d'adopter en toute circonstance une attitude et une tenue vestimentaire correctes. Le mono-kini est proscrit surtout sur les plages publiques.
- > **Remarque :** il est conseillé aux voyageurs de respecter avec une attention toute particulière les consignes habituelles de précaution et de prudence, soit :
  - \* Se tenir à l'écart des rassemblements et des mouvements de foule
  - \* éviter les sorties dans les zones isolées
  - \* adopter une attitude de réserve et de discrétion.
  - \* l'usage et la détention de stupéfiants, même pour une consommation personnelle, sont sévèrement réprimés (un an de prison ferme au minimum).